

SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE NOTRE-DAME-DES-PRAIRIES, TENUE À LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL, LE 17 JANVIER 2018, À 19 H 30.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.1 Félicitations à monsieur Dominique Ducharme

3. DEMANDES VERBALES

4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

4.1 Séances ordinaire et spéciale du 18 décembre 2017

4.2 Séance spéciale du 8 janvier 2018

5. GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIÈRE ET RESSOURCES HUMAINES

5.1 Liste des chèques – approbation

5.2 Agente de développement culturel – madame Marie-France Beaulieu – permanence

5.3 Régime de retraite par financement salarial de la FTQ (RRFS-FTQ)

5.4 Adoption finale – règlement numéro 1195-2017 décrétant les taux des taxes et compensations pour l'exercice financier 2018 ainsi que d'autres dispositions d'ordre fiscal

5.5 Avis de motion et projet – règlement numéro 1205-2018 établissant un code d'éthique et de déontologie des élus(es) municipaux

5.6 Services professionnels juridiques « Retainer » – mandat

5.7 Réaménagement de la salle de classement – acquisition d'équipement

5.8 Photocopieurs – acquisition

5.9 Association des directeurs municipaux du Québec – adhésion – renouvellement

5.10 Fédération canadienne des municipalités – adhésion – renouvellement

5.11 Roy Laporte, avocats – honoraires

5.12 Dunton Rainville, avocats – honoraires

6. TRAVAUX PUBLICS, GÉNIE, TRANSPORT ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 Demande d'autorisation – 5, boulevard Antonio-Barrette

6.2 Stabilisation d'un cours d'eau – extrémité du chemin de la Rivière – services professionnels – mandat – autorisation

6.3 Projet de réhabilitation de l'égout sanitaire sur un segment de la rue Gauthier nord – protocole d'entente – autorisation de signature

6.4 Rue des Affaires – déploiement du réseau d'Hydro-Québec – autorisation

6.5 Bris de glace préventif – ECO Technologies Itée – mandat et autorisation de paiement

6.6 Étude sur la mise à niveau – station de pompage Bocage – avenant au mandat

6.7 Prolongement de la rue perpendiculaire à la rue Joseph-M.-Parent (rue des Affaires) – Généreux construction inc. – certificat de paiement no 2

7. URBANISME / PERMIS ET INSPECTION ET ENVIRONNEMENT

Adoption second projet – règlements numéros :

- 7.1 1193-2017 amendant le règlement de zonage numéro 300-C-1990 – logements accessoires au sous-sol (zone R-1 293 – secteurs des rues Deshaies et Denise-Cloutier-Bergeron)
- 7.2 1194-2017 amendant le règlement de zonage numéro 300-C-1990 – cabanes à sucre comme bâtiment accessoire (zones Vill. 102 et Vill. 104)
- 7.3 1196-2017 amendant le règlement de zonage numéro 300-C-1990 – plan d'aménagement d'ensemble révisé – Les développements Triam inc. (avenue des Tournesols)

Avis de motion et adoption premier projet – règlements numéros :

- 7.4 1200-2018 modifiant le règlement de zonage numéro 300-C-1990 – zone Vill.-104 – bureaux et ateliers de professionnel de type « service de traiteur artisanal sans activité de vente sur place »
- 7.5 1202-2018 modifiant le règlement de zonage numéro 300-C-1990 – constructions accessoires mixtes
- 7.6 Dérogation mineure numéro 2017-00603 (1, rue de la Rive)
- 7.7 Organisme de bassin versant CARA – adhésion – renouvellement

8. FAMILLE ET COMMUNAUTÉ

- 8.1 Service des incendies – rapport des mois d'août et septembre 2017
- 8.2 Maison des Jeunes Café-Rencontre – contribution financière – animateur
- 8.3 Groupe Scout de Notre-Dame-des-Prairies – activité de financement – autorisation

9. LOISIRS, SAINES HABITUDES DE VIE ET PARCS

- 9.1 Programmation de loisirs – printemps 2018
- 9.2 Semaine de relâche 2018
- 9.3 Parc de planche à roulettes – demande d'aide financière

10. DÉVELOPPEMENT, CULTURE ET COMMUNICATIONS

Programmations 2018 :

- 10.1 Carrefour culturel de Notre-Dame-des-Prairies – hiver-printemps
- 10.2 Centre des arts et des loisirs Alain Larue
- 10.3 Fête nationale
- 10.4 Rendez-vous famille
- 10.5 Centre culturel de Joliette – partenariat quinquennal 2018-2022
- 10.6 Festival de Lanaudière – entente – commandite
- 10.7 Entente de développement culturel 2018-2019-2020 – signataires autorisés
- 10.8 Bulletin d'informations municipales *Le Prairiequois* – production graphique
- 10.9 Centre des arts et des loisirs Alain Larue – personnel étudiant – embauche 2018
- 10.10 Bourse Rideau 2018 – participation

11. AUTRES SUJETS

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sont présents :

madame Suzanne Dauphin, mairesse
madame Marie-Christine Laroche, conseillère, quartier Sainte-Julie
monsieur Serge Landreville, conseiller, quartier Riverain
madame Mylène Allary, conseillère, quartier Bocage
monsieur Jean-Guy Forget, conseiller, quartier Vivaldi
madame Nicole Chevalier, conseillère, quartier Chaloupe

Absence motivée :

monsieur Régis Soucy, conseiller, quartier Notre-Dame

Participent également à cette séance mesdames Marie-Andrée Breault et madame Sylvie Malo, respectivement directrice générale et greffière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse Suzanne Dauphin ouvre la séance à 19 h 30.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

007-01-2018

IL est proposé par madame Mylène Allary, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

2.1 Félicitations à monsieur Dominique Ducharme

008-01-2018

ATTENDU QUE monsieur Dominique Ducharme, Prairiquois d'origine, était entraîneur-chef de l'Équipe Canada junior au Championnat du monde de hockey junior 2017;

ATTENDU QUE l'Équipe Canada junior s'est hissée sur la première marche du podium en remportant la médaille d'or lors de ce tournoi;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu :

QUE les membres du conseil municipal de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies applaudissent monsieur Dominique Ducharme et lui transmettent toute leur admiration d'avoir atteint un tel honneur;

QU'ils lui demandent de transmettre leurs compliments à tous les membres de l'Équipe Canada junior pour leur excellent travail.

3. DEMANDES VERBALES

Aucune demande verbale n'est soumise à la considération du conseil municipal.

4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

009-01-2018

4.1 Séances ordinaire et spéciale du 18 décembre 2017

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu, préalablement à la présente séance copie du procès-verbal de chacune des séances ordinaire et spéciale tenues le 18 décembre 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu :

D'approuver le procès-verbal de chacune des séances ordinaire et spéciale tenues le 18 décembre 2017 et que ces derniers soient joints au livre des procès-verbaux du conseil de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies pour en faire partie intégrante.

010-01-2018

4.2 Séance spéciale du 8 janvier 2018

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu, préalablement à la présente séance copie du procès-verbal de la séance spéciale tenue le 8 janvier 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance spéciale tenue le 8 janvier 2018 et que ce dernier soit joint au livre des procès-verbaux du conseil de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies pour en faire partie intégrante.

5. GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIÈRE ET RESSOURCES HUMAINES

011-01-2018

5.1 Liste des chèques – approbation

IL est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu :

D'approuver, pour valoir à toutes fins que de droit, la liste des chèques émis du 18 décembre 2017 au 17 janvier 2018 inclusivement et totalisant une somme de 1 089 425,96 \$.

012-01-2018

5.2 Agente de développement culturel – madame Marie-France Beaulieu – permanence

ATTENDU QUE, selon les termes de la résolution numéro 410-07-2017, madame Marie-France Beaulieu a été embauchée au poste d'agente de développement culturel du Service de la culture, des communications et des loisirs le 24 juillet 2017;

ATTENDU QU'en vertu de la convention collective actuellement en vigueur, madame Marie-France Beaulieu était soumise à une probation de 120 jours travaillés;

ATTENDU QUE ladite période de probation prendra fin approximativement le 26 janvier 2018 et que madame Marie-France Beaulieu a répondu de manière satisfaisante aux exigences du poste;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu :

QU'à la fin de la période de probation, madame Marie-France Beaulieu obtienne sa permanence et qu'elle soit désignée comme agente de développement culturel de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies;

QUE les conditions d'emploi de madame Marie-France Beaulieu soient celles fixées à la convention collective actuellement en vigueur.

5.3 Régime de retraite par financement salarial de la FTQ (RRFS-FTQ)

013-01-2018

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur les régimes volontaires d'épargne-retraite*, la Ville de Notre-Dame-des-Prairies doit procéder à l'implantation d'un régime volontaire d'épargne retraite pour ses employés(es) au 1^{er} janvier 2018;

ATTENDU QUE le conseil municipal, en accord avec ses employés(es) syndiqués(es) et ses employés(es) cadre a convenu d'adhérer au Régime de retraite par financement salarial de la FTQ (RRFS-FTQ) relativement à la participation des travailleurs et travailleuses à son emploi;

ATTENDU QUE le RRFS-FTQ est enregistré à Retraite Québec en vertu de la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* pour une entrée en vigueur le 1^{er} juin 2008;

ATTENDU QUE telle déclaration est requise en vertu de cette dernière loi;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies atteste son consentement aux obligations qui lui incombent en vertu du Régime de retraite par financement salarial de la FTQ;

QUE madame Suzanne Dauphin, mairesse, et/ou, en son absence ou incapacité, monsieur Serge Landreville, conseiller, et madame Marie-Andrée Breault, directrice générale, et/ou, en son absence ou incapacité, monsieur Carol Henri, directeur général adjoint, soient autorisés à signer tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

5.4 Adoption finale – règlement numéro 1195-2017 décrétant les taux des taxes et compensations pour l'exercice financier 2018 ainsi que d'autres dispositions d'ordre fiscal

014-01-2018

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu, au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, la version finale du règlement numéro 1195-2017 décrétant les taux des taxes et compensations pour l'exercice financier 2018 ainsi que d'autres dispositions d'ordre fiscal;

ATTENDU QUE tous les membres présents déclarent avoir lu cette version dudit règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu :

D'adopter la version finale du règlement numéro 1195-2017 décrétant les taux des taxes et compensations pour l'exercice financier 2018 ainsi que d'autres dispositions d'ordre fiscal, sans modification;

DE joindre au livre des règlements de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies ce règlement pour en faire partie intégrante.

5.5 Avis de motion – règlement numéro 1205-2018 établissant un code d'éthique et de déontologie des élus(es) municipaux

015-01-2018

Monsieur Serge Landreville donne l'avis de motion suivant :

Prenez avis qu'à une séance subséquente, il sera déposé pour adoption le projet de règlement numéro 1205-2018 remplaçant le règlement numéro 1077-2014, tel qu'amendé, établissant un code d'éthique et de déontologie des élus(es) municipaux de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies.

Projet – règlement numéro 1205-2018 établissant un code d'éthique et de déontologie des élus(es) municipaux

016-01-2018

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu, préalablement à la tenue de la séance, une copie du projet de règlement numéro 1205-2018 remplaçant le règlement numéro 1077-2014, tel qu'amendé, établissant un code d'éthique et de déontologie des élus(es) municipaux de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu :

D'adopter le projet de règlement numéro 1205-2018 établissant un code d'éthique et de déontologie des élus(es) municipaux.

5.6 Services professionnels juridiques « Retainer » – mandat

017-01-2018

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies souhaite adhérer à l'entente de services forfaitaires proposée par Me Yves Chaîné du cabinet Bélanger Sauvé de Joliette en date du 21 décembre 2017;

ATTENDU QUE cette proposition fait état des services juridiques suivants, mis à la disposition de la Ville, moyennant une charge mensuelle forfaitaire fixe de 400 \$, plus taxes et déboursés, soit :

- toutes les communications téléphoniques avec la Ville, qu'il s'agisse de la mairesse, du maire suppléant, de la directrice générale, de la greffière ou des chefs ou directeurs de service, incluant les inspecteurs en bâtiment et ce, dans quelque dossier que ce soit impliquant la Ville, qu'il s'agisse du dossier général ou de dossiers spécifiques;
- toute opinion verbale fournie par l'un des avocats du cabinet, dans les domaines courants, qui n'impliquent pas l'analyse de documents ou de dispositions légales ou jurisprudentielles particulières;
- la préparation du rapport annuel auprès des auditeurs de la Ville, en conformité avec les dispositions de la *Loi sur les cités et villes* et la pratique établie entre l'Ordre des comptables agréés et le Barreau du Québec;

- le support légal requis par le personnel de la Ville en période électorale ou référendaire, incluant l'accès à un avocat du bureau à l'occasion de la journée du registre ou du vote par anticipation, du vote itinérant et lors de la tenue d'un scrutin;
- tout autre service mineur dans le domaine juridique suivant la pratique habituelle qui existe dans le cadre d'une entente de ce type (forfaitaire), tel que référence à des documents ou informations relatives à des points sur lesquels il y a intérêt à attirer l'attention de la Ville, incluant la transmission de certains textes, lorsqu'ils sont disponibles.

ATTENDU QU'il appert que cette proposition est avantageuse pour la Ville;

ATTENDU QUE la directrice générale atteste que les crédits nécessaires sont disponibles à même le fonds général de la Ville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit;

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies retienne la proposition de services de Me Yves Chaîné du cabinet Bélanger Sauvé de Joliette relativement à l'entente de type forfaitaire mensuel, telle que décrite dans l'offre du 21 décembre 2017 et ce, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018, pour un montant mensuel de 400 \$.

5.7 Réaménagement de la salle de classement – acquisition d'équipement

018-01-2018

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies planifie le réaménagement de la salle de classement des archives afin de remplacer une partie des étagères fixes actuelles par des tiroirs coulissants;

ATTENDU QU'il y a lieu de retenir les services d'une firme experte dans le cadre de ce projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu :

DE retenir les services de Classement Luc Beaudoin inc. pour procéder au réaménagement de la salle de classement des archives en remplaçant une partie des étagères fixes actuelles par des tiroirs coulissants, le tout selon l'offre de services datée du 15 décembre 2017 qui prévoit un coût de 13 715 \$, taxes en sus;

QUE la dépense découlant de la présente résolution soit financée à même le fonds de roulement sur une période de dix ans.

5.8 Photocopieurs – acquisition

019-01-2018

ATTENDU la recommandation du 3 janvier 2018 de madame Sylvie Malo, greffière, concernant les besoins des services administratifs situés à l'hôtel de ville et les employés du Service des loisirs et des saines habitudes de vie situés au Centre des arts et des loisirs Alain Larue;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu :

DE procéder à l'acquisition de deux photocopieurs, un à l'usage des services administratifs situés à l'hôtel de ville et un à l'usage des employés du Service des loisirs et des saines habitudes de vie situés au Centre des arts et des loisirs Alain Larue, le tout selon la proposition de Xerox Canada inc. déposée en date du 7 décembre 2017, aux prix de 11 750 \$ et de 5 950 \$, taxes en sus;

QUE la dépense découlant de la présente résolution soit financée à même le fonds de roulement sur une période de dix ans.

5.9 Association des directeurs municipaux du Québec – adhésion – renouvellement

020-01-2018

ATTENDU QUE mesdames Marie-Andrée Breault et Sylvie Malo, respectivement directrice générale et greffière de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, sont membres de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) et qu'il y a lieu d'acquitter la cotisation qui est afférente à leur adhésion pour l'année 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu :

DE payer à l'Association des directeurs municipaux du Québec les cotisations totalisant une somme de 878 \$, taxes en sus.

5.10 Fédération canadienne des municipalités – adhésion – renouvellement

021-01-2018

IL est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu :

DE renouveler l'adhésion de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies à la Fédération canadienne des municipalités (FCM) pour 2018-2019 et d'acquitter la cotisation de 2 240,23 \$ s'y rapportant.

5.11 Roy Laporte, avocats – honoraires

022-01-2018

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a retenu les services de Roy Laporte inc., avocats, pour la conseiller en matière de relations de travail;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu :

DE payer à Roy Laporte inc. avocats, les honoraires professionnels au montant de 517,39 \$ pour les services rendus jusqu'au 30 novembre 2017.

5.12 Dunton Rainville, avocats – honoraires

023-01-2018

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a retenu les services de Dunton Rainville, avocats, pour la conseiller en matière juridique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu :

DE payer à Dunton Rainville, avocats, les honoraires professionnels au montant de 945,09 \$ pour les services rendus du 1^{er} au 30 novembre 2017.

6. TRAVAUX PUBLICS, GÉNIE, TRANSPORT ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

024-01-2018

6.1 Demande d'autorisation – 5, boulevard Antonio-Barrette

ATTENDU QUE Gestion conseil A.M.V. et Associés inc. sollicite l'autorisation pour le maintien, dans leur état actuel, les empiètements d'un bassin d'eau et de l'enseigne dédiés à l'immeuble érigé au 5, boulevard Antonio-Barrette;

ATTENDU QU'il y a lieu de donner suite à cette demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu :

D'autoriser Gestion conseil A.M.V. et Associés inc. à maintenir, dans leur état actuel, les empiètements d'un bassin d'eau et de l'enseigne dédiés à l'immeuble érigé au 5, boulevard Antonio-Barrette;

QUE cette autorisation est conditionnelle à ce que Gestion conseil A.M.V. et Associés inc. s'engage à déplacer l'enseigne dans le cas où tel déplacement deviendrait nécessaire pour l'exécution de travaux municipaux ou de travaux dits « d'utilité publique » et ce, dans le délai que la Ville de Notre-Dame-des-Prairies fixerait.

025-01-2018

6.2 Stabilisation d'un cours d'eau – extrémité du chemin de la Rivière – services professionnels – mandat – autorisation

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies planifie des travaux de stabilisation d'un cours d'eau à l'extrémité du chemin de la Rivière;

ATTENDU QU'une demande de soumissions sur invitation a été lancée, qu'aucune n'a été retenue et qu'il y a lieu de reprendre le processus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu :

D'autoriser les services municipaux à demander des prix pour les travaux de stabilisation d'un cours d'eau à l'extrémité du chemin de la Rivière;

QUE le contrat pour ces travaux soit adjugé au soumissionnaire qui aura déposé la plus basse soumission conforme;

QUE le rapport d'analyse des offres soit déposé lors d'une prochaine séance du conseil municipal;

QUE madame Suzanne Dauphin, mairesse, et/ou, en son absence ou incapacité, monsieur Serge Landreville, conseiller, et madame Marie-Andrée Breault, directrice générale, et/ou, en son absence ou incapacité, monsieur Carol Henri, directeur général adjoint, soient autorisés à signer tout document donnant plein effet à la présente résolution.

6.3 Projet de réhabilitation de l'égout sanitaire sur un segment de la rue Gauthier nord – protocole d'entente – autorisation de signature

026-01-2018

ATTENDU QUE, suite à la résolution numéro 435-07-2017, une demande d'aide financière a été présentée au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire dans le cadre du sous-volet 1.5 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités relativement au projet de réhabilitation de l'égout sanitaire sur un segment de la rue Gauthier nord;

ATTENDU QUE le MAMOT a accepté d'accorder une aide financière au bénéficiaire de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies dans le cadre du projet précité;

ATTENDU QU'un protocole d'entente établissant les droits et obligations de chacune des parties liées à cette aide financière, préparé par le MAMOT, a été présenté à la Ville et que celle-ci s'en déclare satisfaite;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu :

D'accepter les termes du protocole d'entente à intervenir entre le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire relativement à l'aide financière dans le cadre du sous-volet 1.5 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités relativement au projet de réhabilitation de l'égout sanitaire sur un segment de la rue Gauthier nord;

D'autoriser madame Suzanne Dauphin, mairesse, et/ou, en son absence ou incapacité, monsieur Serge Landreville, conseiller, à signer, pour et au nom de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, ledit protocole d'entente.

6.4 Rue des Affaires – déploiement du réseau d'Hydro-Québec – autorisation

027-01-2018

ATTENDU le prolongement de la rue des Affaires dans le secteur industriel de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu :

D'autoriser les services municipaux à entreprendre les démarches nécessaires au déploiement du réseau d'Hydro-Québec sur la rue des Affaires située dans le secteur industriel de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies;

QUE les dépenses découlant de la présente résolution soient imputées au règlement numéro 1181-2017.

6.5 Bris de glace préventif – ECO Technologies Itée – mandat et autorisation de paiement

028-01-2018

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a autorisé, par sa résolution numéro 761-12-2017, la signature d'une entente conjointe avec la Municipalité de Saint-Charles-Borromée et la Ville de Joliette pour effectuer des interventions d'urgence sur la rivière L'Assomption en période de crue printanière afin de minimiser les risques d'inondation;

ATTENDU QUE la Ville est informée qu'afin d'assurer la disponibilité des équipements requis pour effectuer le bris du couvert glacé sur la rivière, au printemps 2018, il y aurait lieu de réserver une plage calendrier avec ECO Technologies ltée;

ATTENDU l'offre de services déposée par ladite entreprise le 24 octobre 2017;

ATTENDU QUE le partage des coûts relatifs à l'affaiblissement des glaces est établi à 1/3 pour la Ville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu :

DE retenir les services de ECO Technologies ltée pour l'affaiblissement des glaces lors de la saison 2018, le tout selon les termes et conditions décrits à l'offre de services du 24 octobre 2017;

D'autoriser le paiement des frais de réservation décrits à la facture numéro 1127 au montant de 5 940,38 \$;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la Municipalité de Saint-Charles-Borromée et à la Ville de Joliette.

6.6 Étude sur la mise à niveau – station de pompage Bocage – avenant au mandat

029-01-2018

ATTENDU QUE, dans le cadre de l'étude sur la mise à niveau de la station de pompage Bocage, la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a requis de Beaudoin Hurens (maintenant connue sous le nom de GBi services en ingénierie) d'intégrer les débits des eaux usées mesurées dans le rapport à émettre;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le mandat initial pour tenir compte de ces services supplémentaires ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu :

D'autoriser un budget additionnel de 4 501,65 \$, taxes en sus, au mandat de Beaudoin Hurens concernant le dossier no E7877-01.

6.7 Prolongement de la rue perpendiculaire à la rue Joseph-M.-Parent (rue des Affaires) – Généreux construction inc. – certificat de paiement no 2

030-01-2018

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a confié à Généreux construction inc. l'exécution de travaux dans le cadre du prolongement de la rue perpendiculaire à la rue Joseph-M.-Parent (rue des Affaires);

ATTENDU les directives de changement numéros C-1 et C-3;

ATTENDU QUE lesdits travaux sont exécutés sous la supervision de monsieur Olivier Fréchette, ingénieur de GBi services d'ingénierie, et que ce dernier émet le certificat de paiement no 2 et en recommande le paiement dans sa lettre du 8 janvier 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu :

D'accepter les directives de changement numéros C-1 et C-3;

DE payer à Généreux construction inc. la somme de 428 443,04 \$, laquelle inclut les coûts de 44 873,18 \$ découlant desdites directives de changement, cette dépense étant imputable au règlement numéro 1181-2017.

7. URBANISME / PERMIS ET INSPECTION ET ENVIRONNEMENT

Adoption second projet – règlements numéros :

7.1 1193-2017 amendant le règlement de zonage numéro 300-C-1990 – logements accessoires au sous-sol (zone R-1 293 – secteurs des rues Deshaies et Denise-Cloutier-Bergeron)

031-01-2018

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu, préalablement à la tenue de la séance, une copie du second projet de règlement numéro 1193-2017 modifiant le règlement de zonage numéro 300-C-1990, tel qu'amendé, afin de modifier la grille des usages et normes de la zone R-1 293 afin d'ajouter la norme spéciale 3.5.2.14 permettant les logements accessoires dans les habitations unifamiliales, bifamiliales, trifamiliales et multifamiliales;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

D'adopter le second projet de règlement numéro 1193-2017 amendant le règlement de zonage numéro 300-C-1990 – logements accessoires au sous-sol (zone R-1 293), sans modification.

7.2 1194-2017 amendant le règlement de zonage numéro 300-C-1990 – cabanes à sucre comme bâtiment accessoire (zones Vill. 102 et Vill. 104)

032-01-2018

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu, préalablement à la tenue de la séance, une copie du second projet de règlement numéro 1194-2017 modifiant le règlement de zonage numéro 300-C-1990, tel qu'amendé, afin d'y ajouter la norme spéciale 3.5.2.76 permettant les bâtiments accessoires à des fins de « cabane à sucre » dans certaines zones; ainsi que de modifier les zones Vill.-102 et Vill.-104 pour y permettre les bâtiments accessoires à des fins de « cabane à sucre »;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

D'adopter le second projet de règlement numéro 1194-2017 amendant le règlement de zonage numéro 300-C-1990 – cabanes à sucre comme bâtiment accessoire (zones Vill. 102 et Vill. 104), sans modification.

7.3 1196-2017 amendant le règlement de zonage numéro 300-C-1990 – plan d'aménagement d'ensemble révisé – Les développements Triam inc. (avenue des Tournesols)

033-01-2018

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu, préalablement à la tenue de la séance, une copie du second projet de règlement numéro 1196-2017 modifiant le règlement de zonage numéro 300-C-1990, tel qu'amendé, afin :

- de modifier le plan de zonage afin de créer la nouvelle R-1 282-2 à même une partie de la zone RX 205
- d'ajouter la norme spéciale 3.5.2.77 afin de rendre applicables à la zone R-1 282-2 certaines dispositions spécifiques relatives à l'implantation des fils conducteurs
- de créer la nouvelle grille des normes et usages de la zone R-1 282-2 de modifier le nom de la zone R-1 282 pour celui de R-1 282-1;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

D'adopter le second projet de règlement numéro 1196-2017 amendant le règlement de zonage numéro 300-C-1990 – plan d'aménagement d'ensemble révisé – Les développements Triam inc., avec modifications.

7.4 Avis de motion – règlement numéro 1200-2018 modifiant le règlement de zonage numéro 300-C-1990 – zone Vill.-104 – bureaux et ateliers de professionnel de type « service de traiteur artisanal sans activité de vente sur place »

034-01-2018

Madame Nicole Chevalier donne l'avis de motion suivant :

Prenez avis qu'à une séance subséquente, il sera déposé pour adoption le projet de règlement numéro 1200-2018 modifiant le règlement de zonage numéro 300-C-1990, tel qu'amendé, afin d'y ajouter la norme spéciale 3.5.2.78 permettant les bureaux et ateliers de professionnel de type « service de traiteur artisanal sans activité de vente sur place » dans certaines zones; ainsi que de modifier la grille des normes et usages de la zone Vill.-104 en y ajoutant la norme spéciale 3.5.2.78.

Adoption premier projet – règlement numéro 1200-2018 modifiant le règlement de zonage numéro 300-C-1990 – zone Vill.-104 – bureaux et ateliers de professionnel de type « service de traiteur artisanal sans activité de vente sur place »

035-01-2018

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu, préalablement à la tenue de la séance, une copie du premier projet de règlement numéro 1200-2018 modifiant le règlement de zonage numéro 300-C-1990, tel qu'amendé, afin d'y ajouter la norme spéciale 3.5.2.78 permettant les bureaux et ateliers de professionnel de type « service de traiteur artisanal sans activité de vente sur place » dans certaines zones; ainsi que de modifier la grille des normes et usages de la zone Vill.-104 en y ajoutant la norme spéciale 3.5.2.78;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

D'adopter le premier projet de règlement numéro 1200-2018 modifiant le règlement de zonage numéro 300-C-1990 – zone Vill.-104 – bureaux et ateliers de professionnel de type « service de traiteur artisanal sans activité de vente sur place ».

7.5 Avis de motion – règlement numéro 1202-2018 modifiant le règlement de zonage numéro 300-C-1990 – constructions accessoires mixtes

036-01-2018

Madame Nicole Chevalier donne l'avis de motion suivant :

Prenez avis qu'à une séance subséquente, il sera déposé pour adoption le projet de règlement numéro 1202-2018 modifiant le règlement de zonage numéro 300-C-1990, tel qu'amendé, afin de permettre les constructions accessoires mixtes sur l'ensemble du territoire.

Adoption premier projet – règlement numéro 1202-2018 modifiant le règlement de zonage numéro 300-C-1990 – constructions accessoires mixtes

037-01-2018

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu, préalablement à la tenue de la séance, une copie du premier projet de règlement numéro 1202-2018 modifiant le règlement de zonage numéro 300-C-1990, tel qu'amendé, afin de permettre les constructions accessoires mixtes sur l'ensemble du territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

D'adopter le premier projet de règlement numéro 1202-2018 modifiant le règlement de zonage numéro 300-C-1990 – constructions accessoires mixtes.

7.6 Dérogation mineure numéro 2017-00603 (1, rue de la Rive)

038-01-2018

ATTENDU la demande de dérogation mineure déposée en regard de la propriété portant les numéros de lot 4 925 082 et 4 925 083 située au 1, rue de la Rive;

ATTENDU QUE cette demande a pour objet de permettre une marge arrière d'un bâtiment principal de 9,10 mètres au lieu de 10 mètres minimum; une largeur de bâtiment de 20,5 mètres au lieu de 20 mètres maximum; et une superficie de garage détaché de 103 mètres carrés au lieu de 90 mètres carrés, tel que régi au règlement de zonage numéro 300-C-1990;

ATTENDU l'analyse faite par les services municipaux pour cette demande consignée sous le numéro 2017-00603 et la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

QUE la dérogation mineure numéro 2017-00603 soit acceptée.

7.7 Organisme de bassin versant CARA – adhésion – renouvellement

039-01-2018

IL est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

DE renouveler l'adhésion de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies à l'Organisme de bassin versant CARA pour 2018 et d'acquitter la cotisation de 200 \$ s'y rapportant.

8. FAMILLE ET COMMUNAUTÉ

8.1 Service des incendies – rapport des mois d'août et septembre 2017

Madame Marie-Christine Laroche dépose le rapport du Service des incendies en ce qui a trait aux interventions réalisées sur le territoire municipal au cours des mois d'août et septembre 2017.

8.2 Maison des Jeunes Café-Rencontre – contribution financière – animateur

040-01-2018

ATTENDU QUE la Maison des jeunes Café-Rencontre 12-17 inc. sollicite de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies la reconduction de sa contribution financière pour le salaire de l'animateur du samedi pour les périodes du 25 juin au 16 septembre et du 17 septembre au 9 décembre 2017;

ATTENDU la recommandation du 21 décembre 2017 de madame Amélie Arbour, coordonnatrice du Service des loisirs et des saines habitudes de vie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par madame Mylène Allary et unanimement résolu :

D'accorder une aide financière à la Maison des jeunes Café-Rencontre 12-17 inc. d'un montant total de 4 320 \$ représentant 60 % du salaire de l'animateur engagé par l'organisme au cours des périodes du 25 juin au 16 septembre et du 17 septembre au 9 décembre 2017.

8.3 Groupe Scout de Notre-Dame-des-Prairies – activité de financement – autorisation

041-01-2018

ATTENDU QUE le Groupe Scout de Notre-Dame-des-Prairies demande à la Ville de Notre-Dame-des-Prairies l'autorisation de tenir une activité de financement sur son territoire municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par madame Mylène Allary et unanimement résolu :

D'autoriser le Groupe Scout de Notre-Dame-des-Prairies à tenir une activité de financement le samedi 12 mai 2018 entre 8 et 15 heures au moyen d'un pont payant.

9. LOISIRS, SAINES HABITUDES DE VIE ET PARCS

9.1 Programmation de loisirs – printemps 2018

042-01-2018

ATTENDU QUE la programmation de loisirs – printemps 2018 élaborée par le Service des loisirs et des saines habitudes de vie été présentée aux membres de la Commission des loisirs et des saines habitudes de vie et qu'ils en recommandent l'acceptation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu :

D'APPROUVER la programmation de loisirs pour le printemps 2018 telle que présentée et d'autoriser l'embauche du personnel mentionné pour chacune des activités plus bas décrites, à savoir :

PARENTS-ENFANTS

| ACTIVITÉ | REVENUS | DÉPENSES |
|---|---|---|
| Cardio pousse pousse Début le 9 avril 2018 8 cours Min : 8 duos Max : 15 duos | 1 duo X 27 \$ = 27,00 \$ 50 % = <u>26,80 \$</u> Total : 53,80 \$ | Professeur : En Corps 1 duo X 48,70 \$ = 48,70 \$ Frais d'admin. 5% = <u>2,43 \$</u> TOTAL : <u>51,07 \$</u> Total avec taxes : 53,57 \$ |
| Initiation au kayak 8 ans et + Début le 22 mai 2018 4 cours Min : 3 duos Max : 6 duos | 1 parent X 60,75 \$ = 60,75 \$ 50 % = <u>60,63 \$</u> Total : 121,38 \$ 1 enfant X 41,50 \$ = 41,50 \$ 50 % = <u>41,34 \$</u> Total : 82,84 \$ | Professeur : Nerrivik Aventures 110 \$/adulte = 110,00 \$ Frais d'admin. 5 % = <u>5,50 \$</u> TOTAL : <u>115,50 \$</u> Total avec taxes : 121,25 \$ 75 \$/enfant = 75,00 \$ Frais d'admin. 5 % = <u>3,75 \$</u> TOTAL : <u>78,75 \$</u> Total avec taxes : 82,68 \$ |
| Tennis 5-12 ans Début le 5 mai 2018 Min : 3 duos Max : 6 duos | 1 duo X 36 \$ = 36,00 \$ 50 % = <u>35,85 \$</u> Total : 71,85 \$ | Professeur : Tennis Évolution 1 duo X 65 \$ = 65,00 \$ Frais d'admin. 5% = <u>3,25 \$</u> TOTAL : <u>68,25 \$</u> Total avec taxes : 71,65 \$ |
| Yoga avec bébé 2-8 mois Début le 10 avril 2018 8 cours Min : 8 duos Max : 10 duos | 8 duos X 28 \$ = 224,00 \$ 50% = <u>222,45 \$</u> Total : 446,45 \$ | Professeure : Sophie Desjardins 8 h X 50,45 \$ = 403,60 \$ Frais d'admin 5% = <u>20,18 \$</u> TOTAL : <u>423,78 \$</u> Total avec taxes : 444,90 \$ |
| Formation de gardiens avertis 11 ans et + JOURNÉE INTENSIVE Le 21 avril 2018 Min : 15 Max : 30 | 1 part. X 23,75 \$ =23,75 \$ 50 % = <u>23,65 \$</u> Total : 47,40 \$ | Professeur : Marie-Ève Bousquet Formation 1 part. X 39,15 \$ = 39,15 \$ Trousse : 3,75 \$ Frais d'admin 5% = <u>2,15 \$</u> TOTAL : <u>45,05 \$</u> Total avec taxes : 47,29 \$ |
| Initiation au golf 8 ans et + Début le 8 mai 2018 Min : 6 Max : 8 | 1 insc. X 55,15 \$ =55,15 \$ 50 % = <u>55,15 \$</u> Total : 110,30 \$ | Professeur : Gaétan Richard 1 part. X 100 \$ = 100,00 \$ Frais d'admin. 5% = <u>5,00 \$</u> TOTAL : <u>105,00 \$</u> Total avec taxes : 110,25 \$ |
| Mini-tennis 5-8 ans Début le 5 mai 2018 Min : 5 Max : 10 | 1 insc. X 22 \$ = 22,00 \$ 50 % = <u>22,05 \$</u> Total : 44,05 \$ | Professeur : Tennis Évolution 1 part. X 40 \$ = 40,00 \$ Frais d'admin. 5% = <u>2,00 \$</u> TOTAL : <u>42,00 \$</u> Total avec taxes : 44,10 \$ |

PARENTS-ENFANTS (suite)

| ACTIVITÉ | REVENUS | DÉPENSES |
|--|---|--|
| Planche à roulettes 5-12 ans Début le 23 avril 2018 4 cours Min : 4 Max : 6 | 4 insc. X 46,50 \$ = 186,00 \$ 50% = <u>188,85 \$</u> Total : 374,85 \$ | Professeur : Frédéric Bernier 5 h X 60 \$ = 300,00 \$ A.S. = 54,00 \$ Frais d'admin. 5% = <u>17,70 \$</u> Total : 371,70 \$ |
| Prêts à rester seuls! JOURNÉE INTENSIVE Le 5 mai 2018 Min : 15 Max : 30 | 1 part. X 19,25 \$ =19,25 \$ 50 % = <u>19,20 \$</u> Total : 38,45 \$ | Professeur : Marie-Ève Bousquet Formation 1 part. X 34,79 \$ = 34,79 \$ Frais d'admin 5% = <u>1,74 \$</u> TOTAL : <u>36,53 \$</u> Total avec taxes : 38,35 \$ |
| Tennis débutant-intermédiaire 9-14 ans Début le 5 mai 2018 Min : 5 Max : 10 | 1 insc. X 22 \$ = 22,00 \$ 50 % = <u>22,05 \$</u> Total : 44,05 \$ | Professeur : Tennis Évolution 1 part. X 40 \$ = 40,00 \$ Frais d'admin. 5% = <u>2,00 \$</u> TOTAL : <u>42,00 \$</u> Total avec taxes : 44,10 \$ |

ADOLESCENTS

| ACTIVITÉ | REVENUS | DÉPENSES |
|--|---|---|
| Clinique de planche à roulettes 27 avril, 4 et 11 mai 2018 | Contribution de la Ville : 417,60 \$ | Professeur : Frédéric Bernier 6 h X 60 \$ = 360,00 \$ A.S. = 57,60 \$ Total : 417,60 \$ |

ADULTES ET ADOLESCENTS*

| ACTIVITÉ | REVENUS | DÉPENSES |
|---|---|---|
| Baladi Début le 12 avril 2018 Min : 8 Max : 15 | 8 part. X 105 \$ = <u>840,00 \$</u> Total : 840,00 \$ | Professeure : Yanet Rodriguez 8 h X 75 \$ = 600,00 \$ A.S = 96,00 \$ Frais d'admin 5% = <u>34,80 \$</u> TOTAL : <u>730,80 \$</u> Total avec taxes : 840,24 \$ |
| Initiation à la photographie Début le 1 ^{er} mai 2018 Min : 6 Max : 8 | 6 part. X 128 \$ = <u>768,00 \$</u> Total = 768,00 \$ | Professeure : Renée Ledoux 12 h X 45 \$ = 540,00 \$ A.S. = 97,20 \$ Frais d'admin. 5% = <u>31,86 \$</u> TOTAL : <u>669,06 \$</u> Total avec taxes : 769,25 \$ |
| Initiation à la photographie Portrait NOUVEAUTÉ Début le 2 juin 2018 Min : 6 Max : 10 | 6 part. X 96 \$ = <u>576,00 \$</u> Total = 576,00 \$ | Professeure : Renée Ledoux 9 h X 45 \$ = 405,00 \$ A.S. = 72,90 \$ Frais d'admin. 5% = <u>23,90 \$</u> TOTAL : <u>501,80 \$</u> Total avec taxes : 576,94 \$ |
| Initiation au kayak Niveau 1 JOURNÉE INTENSIVE Début le 2 juin 2018 Min : 3 Max : 6 | 1 part. X 119,50 \$ = <u>119,50 \$</u> Total : 119,50 \$ | Professeur : Nerrivik Aventures 1 X 99 \$ = 99,00 \$ Frais d'admin. 5% = <u>4,95 \$</u> TOTAL : <u>103,95 \$</u> Total avec taxes : 119,51 \$ |

ADULTES ET ADOLESCENTS* (suite)

| ACTIVITÉ | REVENUS | DÉPENSES |
|--|---|--|
| Photographie Composition et créativité Début le 5 mai 2018 Min : 6 Max : 8 | 6 part. X 104,50 \$ = <u>627,00 \$</u> Total : 591,00 \$ | Professeure : Renée Ledoux 8 h X 55 \$ = 440,00 \$ A.S. = 79,20 \$ Frais d'admin. 5% = <u>25,96 \$</u> TOTAL : <u>545,16 \$</u> Total avec taxes : 626,80 \$ |
| Yoga débutant Début le 25 avril 2018 8 cours Min : 8 Max : 12 | 8 part. X 76,25 \$ = <u>610,00 \$</u> Total : 610,00 \$ | Professeure : Sophie Desjardins 10 h X 50,45 \$ = 504,50 \$ Frais d'admin. 5% = <u>25,23 \$</u> TOTAL : <u>529,73 \$</u> Total avec taxes : 609,05 \$ |
| Yoga intermédiaire Début le 17 avril 2018 8 cours Min : 8 Max : 12 | 8 part. X 76,25 \$ = <u>610,00 \$</u> Total : 610,00 \$ | Professeure : Sophie Desjardins 10 h X 50,45 \$ = 04,50 \$ Frais d'admin. 5% = <u>25,23 \$</u> TOTAL : <u>529,73 \$</u> Total avec taxes : 609,05 \$ |

*50% pour les adolescents de Notre-Dame-des-Prairies

ADULTES SEULEMENT

| ACTIVITÉ | REVENUS | DÉPENSES |
|---|--|--|
| Cultivez le jardinier en vous NOUVEAUTÉ Le 23 avril 2018 Min : 8 Max : 35 | 8 part. X 28,75 \$ = <u>230,00 \$</u> Total : 230,00 \$ | Professeur : Monsieur Jardin 1 X 190 \$ = 190,00 \$ Frais d'admin. 5% = <u>9,50 \$</u> TOTAL : <u>199,50 \$</u> Total avec taxes : 229,38 \$ |
| Atelier sur les pousses et germinations Le 5 mai 2018 Min : 8 Max : 20 | 8 part. X 37,75 \$ = <u>302,00 \$</u> Total : 302,00 \$ | Professeur : Richard De Montigny – Vert demain 5 h X 50 \$ = 250,00 \$ Frais d'admin. 5% = <u>12,50 \$</u> TOTAL : <u>262,50 \$</u> Total avec taxes : 301,80 \$ |
| Circuit d'entraînement aux stations d'exercice Début le 11 avril 2018 8 cours | Contribution de la Ville : 662,25 \$ | Professeur : En Corps 8 cours X 72 \$ <u>576,00 \$</u> Total avec taxes : 662,25 \$ |
| Marche Active Début le 13 avril 2018 8 cours | Contribution de la Ville : 662,25 \$ | Professeur : En Corps 8 cours X 72 \$ <u>576,00 \$</u> Total avec taxes : 662,25 \$ |
| Plus jamais malade! Resplendissez de santé NOUVEAUTÉ Le 7 avril 2018 Min : 8 Max : 20 | 8 part. X 60 \$ = <u>480,00 \$</u> Total : 480,00 \$ | Professeur : Vert Demain 8 h X 50 \$ = 400,00 \$ Frais d'admin. 5% = <u>20,00 \$</u> TOTAL : <u>420,00 \$</u> Total avec taxes : 482,90 \$ |
| Taï Chi Début le 5 avril 2017 4 cours Min : 8 Max : 12 | 8 part. X 22,25 \$ = <u>178,00 \$</u> Total : 178,00 \$ | Professeur: Gaétan Perreault 5 h X 25 \$ = 125,00 \$ A.S = 22,50 \$ Frais d'admin. 5% = <u>7,40 \$</u> TOTAL : <u>154,90 \$</u> Total avec taxes : 178,05 \$ |

ADULTES SEULEMENT (suite)

| ACTIVITÉ | REVENUS | DÉPENSES |
|---|--|---|
| Yoga léger 50 ans et plus – Niveau 2 Début le 17 avril 2018 8 cours Min : 8 Max : 12 | 8 part. X 76,25 \$ = <u>610,00 \$</u> Total : 610,00 \$ | Professeure : Sophie Desjardins 10 h X 50,45 \$ = 04,50 \$ Frais d'admin. 5% = <u>25,23 \$</u> TOTAL : <u>529,73 \$</u> Total avec taxes : 609,05 \$ |
| Yoga pré-natal Début le 17 avril 2018 8 cours Min : 8 Max : 12 | 8 part. X 76,25 \$ = <u>610,00 \$</u> Total : 610,00 \$ | Professeure : Sophie Desjardins 10 h X 50,45 \$ = 504,50 \$ Frais d'admin. 5% = <u>25,23 \$</u> TOTAL : <u>529,73 \$</u> Total avec taxes : 609,05 \$ |
| Yoga pré-natal Demi session Début le 17 avril 2018 4 cours Min : 8 Max : 12 | 8 part. X 38 \$ = <u>304,00 \$</u> Total : 304,00 \$ | Professeure : Sophie Desjardins 5 h X 50,45 \$ = 252,25 \$ Frais d'admin. 5% = <u>12,61 \$</u> TOTAL : <u>264,86 \$</u> Total avec taxes : 304,53 \$ |

043-01-2018

9.2 Semaine de relâche 2018

ATTENDU QUE madame Amélie Arbour, coordonnatrice du Service des loisirs et des saines habitudes de vie, dépose le budget prévisionnel pour la semaine de relâche qui se tiendra du 5 au 9 mars 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu :

D'approuver les prévisions budgétaires totalisant 2 762 \$ pour la tenue de la semaine de relâche 2018;

D'approuver la tarification comme suit :

- Camp de jour 88 \$ (incluant le service de garde)
- Sortie à la fois 30 \$

D'autoriser l'embauche de deux étudiants/étudiantes à titre d'animateurs/animateuses au tarif établi pour ce poste;

QUE la politique familiale en vigueur à la Ville de Notre-Dame-des-Prairies s'applique pour cette programmation.

044-01-2018

9.3 Parc de planche à roulettes – demande d'aide financière

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies souhaite améliorer le parc de planche à roulettes pour y permettre une pratique sportive hivernale;

ATTENDU QUE le gouvernement provincial propose une aide financière dans le cadre du Programme d'assistance financière aux initiatives locales et régionales en matières d'activité physique et de plein air 2017-2018 qui vise à favoriser la pratique régulière d'activités physiques et de plein air auprès de la population;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu :

QUE madame Amélie Arbour, coordonnatrice du Service des loisirs et des saines habitudes de vie de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, soit autorisée à déposer, pour et au nom de la Ville, une demande au Programme d'assistance financière aux initiatives locales et régionales en matières d'activité physique et de plein air 2017-2018 dans le cadre de l'acquisition de structures pouvant être installées au parc de planche à roulettes pour permettre la pratique du snowskate durant l'hiver.

10. DÉVELOPPEMENT, CULTURE ET COMMUNICATIONS

Programmations 2018 :

10.1 Carrefour culturel de Notre-Dame-des-Prairies – hiver-printemps

045-01-2018

ATTENDU QUE la programmation culturelle – hiver-printemps 2018 élaborée par le Service de la culture, des communications et des loisirs a été présentée aux membres de la Commission du développement culturel et des communications et qu'ils en recommandent l'acceptation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mylène Allary, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu :

D'approuver la programmation culturelle – hiver-printemps 2018 telle que présentée et d'autoriser la réalisation de la programmation proposée, à savoir :

Février 2018

Vendredi 23 février : Chanson : Oaks Above – Lancement d'album

Mars 2018

Jeudi 29 mars : Chanson : Ariane Brunet

Avril 2018

Jeudi 5 avril Cinéma « Retour à Cuba » – Partenariat avec le Cinérepertoire

Samedi 7 avril Déjeuner littéraire : David Goudreault

Jeudi 12 avril Musique : Quatuor Canimex

Jeudi 19 avril Théâtre « Les anges gardiens sont fatigués »

Jeudi 26 avril Danse : Manon Oligny

Mai 2018

Samedi 5 mai Déjeuner littéraire : Linda Amyot

Jeudi 9 mai Danse : Thomas Duret

Jeudi 17 mai Improvisation : ImproSierra (joueurs de la LNI)

Juin 2018

Jeudi 7 juin Marionnettes : Mathieu Marcil – répétition publique

Résidence au presbytère :

Du 23 au 30 avril Danse : Manon Oligny – Partenariat avec le Centre de Création O Vertigo

Du 7 au 11 mai Danse : Thomas Duret

Du 4 au 9 juin Marionnette : Mathieu Marcil

D'approuver le budget inhérent à chacune des activités ci-dessus décrites, lequel totalise approximativement 14 429,45 \$, taxes en sus lorsqu'applicables.

046-01-2018

10.2 Centre des arts et des loisirs Alain Larue

ATTENDU QUE la programmation 2018 du Centre des arts et des loisirs Alain Larue élaborée par le Service de la culture, des communications et des loisirs a été présentée aux membres de la Commission du développement culturel et des communications et qu'ils en recommandent l'acceptation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mylène Allary, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu :

D'approuver la programmation 2018 du Centre des arts et des loisirs Alain Larue telle que présentée et d'autoriser la réalisation des expositions proposées, à savoir :

Du 19 février au 21 avril Moïse Piuze, artiste-peintre

Du 3 septembre au 3 novembre Mike Pelland, artiste-peintre

D'approuver le budget inhérent à chacune des expositions ci-dessus décrites, lequel totalise approximativement 3 326 \$.

047-01-2018

10.3 Fête nationale

ATTENDU QU'il y a lieu de réserver les services des groupes musicaux pour l'animation de la Fête nationale 2018;

ATTENDU la recommandation du 4 janvier 2018 de monsieur Gino Latendresse, directeur du Service de la culture, des communications et des loisirs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mylène Allary, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu :

D'approuver la programmation de la Fête nationale 2018 telle que proposée et de procéder à l'engagement des artistes qui y sont mentionnés.

048-01-2018

10.4 Rendez-vous famille

ATTENDU la recommandation du 4 janvier 2018 de monsieur Gino Latendresse, directeur du Service de la culture, des communications et des loisirs, en ce qui a trait à la 3^e édition des Rendez-vous famille;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mylène Allary, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu :

QUE la programmation élaborée par la Commission du développement culturel et des communications, consistant en la présentation de spectacles dans le cadre des Rendez-vous famille, les 5, 12 et 19 juillet 2018, soit approuvée;

QUE le budget estimé pour la tenue de ces spectacles soit de 3 610,22 \$.

049-01-2018

10.5 Centre culturel de Joliette – partenariat quinquennal 2018-2022

ATTENDU QUE le Centre culturel de Joliette demande à la Ville de Notre-Dame-des-Prairies de reconduire le partenariat quinquennal visant à poursuivre l'offre d'une programmation diversifiée au profit de l'ensemble de la population prairiquoise et du Grand Joliette;

ATTENDU QUE le conseil municipal de la Ville est d'avis qu'il faut donner aux gens le goût de s'intéresser aux arts de la scène;

ATTENDU la recommandation du 8 janvier 2018 de la Commission du développement culturel et des communications;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mylène Allary, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu :

D'accepter de reconduire le partenariat quinquennal avec le Centre culturel de Joliette, le tout selon le document déposé le 17 novembre 2017, aux conditions suivantes :

- QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies s'assure d'avoir un siège sur le comité organisateur;
- QUE le CCJ s'engage à organiser, une fois par année, un minimum d'un spectacle de musique traditionnelle avec des artistes professionnels provenant de la MRC de Joliette et ce, dans le cadre général de la programmation annuelle;
- QUE le partenariat soit d'une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2018 avec un processus de renouvellement automatique pendant quatre ans, à moins d'un préavis de l'une ou l'autre des parties au 1^{er} septembre de chaque année;
- QUE les spectacles soient tenus principalement à la salle Rolland-Brunelle, mais que, advenant la présentation de spectacles à l'extérieur de ce lieu, qu'il y ait au moins un spectacle donné sur le territoire de la Ville;
- QUE le CCJ s'assure de la visibilité du logo et du nom de la Ville;

QUE le montant consenti soit fixé à 25 000 \$ par année;

QU'une première tranche de 12 500 \$ soit versée au CCJ en avril 2018 et une autre de 12 500 \$ en septembre 2018.

050-01-2018

10.6 Festival de Lanaudière – entente – commandite

ATTENDU QU'une offre de partenariat est proposée à la Ville de Notre-Dame-des-Prairies par le Festival de Lanaudière à titre de commanditaire officiel des prestations des jeunes musiciens à l'amphithéâtre pour la saison 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mylène Allary, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies approuve l'offre de partenariat et le plan de visibilité proposés par le Festival de Lanaudière et verse une somme de 10 000 \$ à l'organisme à titre de contribution pour la saison 2018;

QUE la Ville verse également une somme de 1 000 \$ au Festival de Lanaudière au profit du cinéma en plein air pour la saison 2018.

10.7 Entente de développement culturel 2018-2019-2020 – signataires autorisés

051-01-2018

ATTENDU le projet d'entente soumis par le ministère de la Culture et des Communications relativement au programme d'aide aux initiatives de partenariat pour les années 2018, 2019 et 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mylène Allary, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu :

QUE madame Suzanne Dauphin, mairesse, et/ou, en son absence ou incapacité, monsieur Serge Landreville, conseiller, et madame Marie-Andrée Breault, directrice générale, et/ou, en son absence ou incapacité, monsieur Carol Henri, directeur général adjoint, soient autorisés à signer tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

10.8 Bulletin d'informations municipales *Le Prairiquois* – production graphique

052-01-2018

ATTENDU QUE des propositions de services ont été demandées en ce qui a trait à la production graphique du bulletin d'informations municipales *Le Prairiquois*;

ATTENDU la recommandation du 8 janvier 2018 de madame Marie-Claude Bourque, coordonnatrice aux communications;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mylène Allary, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu :

DE retenir la proposition de Imagine design pour la production graphique du bulletin d'informations municipales *Le Prairiquois* pour l'année 2018 aux tarifs suivants, savoir :

- 55 \$/page;
- 20 \$/photographie achetée
- 65 \$/heure pour les corrections majeures

10.9 Centre des arts et des loisirs Alain Larue – personnel étudiant – embauche 2018

053-01-2018

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à l'embauche d'un ou d'une étudiante afin d'aider le personnel du Service de la culture, des communications et des loisirs pour 2018;

ATTENDU la recommandation du 9 janvier 2018 de monsieur Gino Latendresse, directeur du Service de la culture, des communications et des loisirs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mylène Allary, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu :

D'autoriser l'embauche de madame Marie-Pierre Lafond, au salaire étudiant, afin d'aider le personnel du Service de la culture, des communications et des loisirs pour 2018.

054-01-2018

10.10 Bourse Rideau 2018 – participation

ATTENDU QUE la Bourse Rideau est un rassemblement des professionnels des arts de la scène qui se tiendra du 11 au 15 février 2018 à Québec;

ATTENDU QUE monsieur Gino Latendresse, directeur du Service de la culture, des communications et des loisirs, propose de participer à cet événement afin de réseauter et d'établir des contacts favorisant la réalisation des Jeudis Musik'eau et autres programmations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mylène Allary, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu :

D'autoriser monsieur Gino Latendresse, directeur du Service de la culture, des communications et des loisirs, à s'inscrire pour les journées du 12 au 14 février 2018 à la Bourse Rideau 2018, et d'acquitter les frais d'inscription au montant de 445 \$, taxes en sus, s'y rapportant, ainsi que les coûts y afférents.

11. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'est traité sous cette rubrique.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

055-01-2018

IL est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour de la présente séance étant épuisé, la séance est levée à 19 h 53.

Sylvie Malo
Greffière

Suzanne Dauphin
Mairesse